

## DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 40/2024

**OBJET :**

**Décision modificative  
n°1 – budget des eaux  
usées 2024**

**Date de convocation :**  
**12/11/2024**

Nombre de délégués

En exercice : 13  
Présents : 12  
Procuration : 1  
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 18 novembre à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Éric MONTAGNIER Jean-Pierre OBERTI délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI qui donne pouvoir à Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance. : Éric MONTAGNIER.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 20/2024 portant approbation du Budget Primitif 2024 des Eaux usées,

**Considérant** qu'il y a lieu de corriger le montant du remboursement du capital de la dette afin de prendre en compte l'échéance de décembre 2023 de l'emprunt avec la Société générale ; celui-ci n'ayant pas pu être mandaté suite au changement de l'architecture budgétaire imposant la clôture des comptes avant le 25 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 ci-après :

En section d'investissement :

	Chapitre	Nature	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
dépenses	16	1641	988 011,96 €	16 000,00 €	1 004 011,96 €
	21	21532	130 000,00 €	-16 000,00 €	114 000,00 €
	4582	45824	3,62 €	- 3,62 €	- €
	4581	45814	- €	3,62 €	3,62 €
				<b>0,00</b>	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

**Le Secrétaire de Séance,**  
**Éric MONTAGNIER**

**Le Président,**  
**Pierre-Edouard EON**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous-préfecture le : 26/11/2024  
De sa publication le : 26/11/2024  
Sur le site du SIAVOS



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/11/2024

Présenté par (1) Le Président du comité syndical,

A Au siège du syndicat le 18/11/2024

(1) Le Président du comité syndical,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Auvers-sur-Oise, le 18/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard	
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle	
03 - Le Vice-président - COURTOIS Jean-Pierre	
04 - Le Vice-président -BERNARD Dominique	
05 - Le Vice-président -MACE Bruno	
06 - titulaire - LEMBA DIYANGI Abel	
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre	
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert	
09 - titulaire -DOHY Alexandre	
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme	
11 - titulaire - MAGNE Nadège	
12 - titulaire - HUART Sébastien	
13 - titulaire - MONTAGNIER Eric	
14 - suppléant - MEZIERES Christophe	
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc	
16 - suppléant - ROVIRA Martine	
17 - suppléant - RIO Bernard	
18 - suppléant - LEMAIRE Eric	
19 - suppléant - RENARD Patrice	
20 - suppléant - CHAMBERT Stéphane	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

21 - suppléant - GONIDEC Laurent	
22 - suppléant - LAPLAIGE Estelle	
23 - suppléant - DAVENNE Thomas	
24 - suppléant - BELLENGER Claude	
25 - suppléant - LOPES Sandra	
26 - suppléant - MOURA-CASSIA Marion	

Certifié exécutoire par (1) Le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A Auver-sur-Oise, le

(1) Incluer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : L'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.